

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
(C.D.A.C)

Réunion du jeudi 15 mars 2018

Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale concernant l'extension d'un magasin à l enseigne JARDI E.LECLERC – NOS ANIMAUX, la création d'un drive E.LECLERC et la création d'une cellule d'équipement de la personne et/ou maison sur la commune de Sarlat la Canéda

Réunie le 15 mars 2018, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a émis un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale concernant l'extension d'un magasin à l enseigne JARDI E.LECLERC – NOS ANIMAUX, la création d'un drive E.LECLERC et la création d'une cellule d'équipement de la personne et/ou maison sur la commune de Sarlat la Canéda, d'une surface de vente de 3376 m².